

Bonne pratique N°7

Création des Ateliers du Handicap

Gestionnaire :

Ville de Nîmes

Thématique(s) :

Concertation

Prise en compte des usages

Contexte :

Sans attendre l'élaboration de son Ad'Ap, la ville de **Nîmes** a mis en place depuis plusieurs années un temps d'échanges et de concertation par le biais de la création d'**Ateliers du Handicap** regroupant des acteurs différents d'usagers handicapés, principalement associatifs, et d'établissements spécialisés. Pour être mieux à l'écoute des besoins et des retours d'expérience des premiers utilisateurs et bénéficiaires des travaux d'accessibilité engagés par la ville, mais aussi pour permettre à ces derniers de pouvoir constater régulièrement des améliorations apportées traduisant une réelle et ancienne prise en compte de la thématique. Ces ateliers sont un moyen idéal pour confronter les idées et partager dans un esprit ouvert dans le but d'une accessibilité réglementaire mais avec un confort d'usage assuré comme pierre angulaire.

Description :

– Quel intérêt pour la ville d'avoir mis en place les Ateliers du Handicap ?

Les Ateliers ont permis de fonctionner en concertation avec les associations, être à l'écoute des besoins et améliorer les réalisations engagées chaque année. Les handicaps étant différents, les demandes ne sont pas les mêmes, mais elles sont entendues par tous. Le fait de se rencontrer permet de montrer les personnes qui suivent les dossiers et permet de mettre des visages sur des noms. Pour la ville, c'est également le moyen de faire régulièrement un bilan imagé et pragmatique des travaux réalisés et des mesures municipales liées à la thématique, comme un témoignage du respect de ses engagements et de la poursuite de la prise en compte de l'Accessibilité sur tous ses champs (cadre bâti, voirie...)

– Depuis quand existent-ils ?

Les rencontres s'organisent généralement 3 fois dans l'année depuis 2011, entre réunions plénières ou groupes de travail plus spécialisés sur un thème ou un aspect d'actualité digne d'intérêt.

– De qui sont-ils composés ?

Des associations, des établissements spécialisés, des agents des services de la mairie concernés par la thématique, élue en charge de l'accessibilité.... Tous les types de handicaps sont

représentés ce qui apporte de fait une plus-value aux échanges, chacun pouvant tout à la fois défendre la prise en compte du handicap au sens large, mais aussi plus spécifiquement celui qu'il représente. Dans une stratégie globale d'améliorer et de garantir le principe de la chaîne de déplacement pour tous, cela permet de comprendre que les attentes ou les besoins des uns ne sont pas forcément identiques à ceux des autres.

On pourra citer de manière non exhaustive :

– du côté des membres associatifs : l'**APF** (Association des Paralysés de France), la **FAF Gard-Lozère** (Fédération des Aveugles et Amblyopes de France), l'**UNAPEI 30** (Associations des parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis) ou encore **Trisomie 21**.

– du côté des établissements spécialisés : l'**Institut Médico-Educatif les Platanes** pour l'accueil d'enfants atteints de déficience intellectuelle ou encore l'**Institut ARAMAV**, spécialiste dans la rééducation pour déficients visuels.

– [Quels sont les points forts constatés au quotidien sur l'accessibilité inclusive depuis la mise en place des Ateliers ?](#)

Les témoignages des participants permettent d'appréhender leurs demandes parfois très ciblées et qui sont la plupart du temps le reflet de leur ressenti en tant qu'utilisateur. Cela peut permettre d'adapter la mise en accessibilité sur le terrain aux différents handicaps (principalement moteur et visuel), en étant réactifs à ses retours et parfois en priorisant différemment les interventions (en voirie principalement)

– [Quels sont les principaux bénéfices et pour qui ?](#)

Cette méthodologie participative permet d'installer un dialogue constructif avec les associations utilisatrices des aménagements et équipements municipaux et de tendre vers une continuité dans la chaîne du déplacement. Un autre bénéfice tient aussi pour les associations au maintien de relations structurées et régulières avec la Mairie.

– [Quelles pistes d'améliorations ou évolution à venir ? Nouveaux membres et/ou nouveaux axes de travail ?](#)

Une réflexion est amorcée sur le handicap cognitif pour qu'il soit mieux intégré dans le dispositif de mise en conformité des bâtiments du patrimoine de la ville ou dans les aménagements à venir en voirie.

[Quelle participation au niveau de l'Ad'AP ?](#)

En décembre 2014 le projet Ad'AP de la ville a été présenté aux membres des Ateliers puis son contenu en juin 2015 et enfin son approbation finale par la ville suite à la validation de la Préfecture. Les membres ont pu être consultés en phase amont afin de capitaliser leurs remarques. En octobre 2017, alors que l'Ad'AP est toujours dans sa phase de mise en œuvre, la dernière réunion en date des Ateliers a été l'occasion de dresser le bilan annuel 2017 et la programmation 2018, photos et commentaires à l'appui. Ce principe sera reproduit chaque année sur la durée de l'agenda. Enfin, dans le but de fournir une vision plus large, ce bilan d'Ad'AP propre aux bâtiments communaux s'est accompagné d'un point étape sur l'avancement du PAVE.

Bénéfice(s) attendu(s) :

En matière d'accessibilité : rester proche des usagers et bénéficiaires, s'assurer que les travaux réalisés correspondent bien à l'usage attendu, rendre compte, écouter et s'efforcer de considérer les avis de tous autant que possible dans la réflexion globale de la ville sur la thématique.

Illustration(s) et/ou témoignage(s) :

Exemple d'éléments projetés aux membres des Ateliers visant à présenter le bilan 2017 de l'Ad'Ap, du PAVE.



Maternelle Jean Moulin

Aménagement des accès extérieurs

15



Maternelle Pont de justice

Aménagement d'un sanitaire PMR par bâtiment

13

